

# Introduction : Un mandat particulier

## Notre défi

Les enquêtes publiques sont créées dans le but de répondre à la fois aux préoccupations et à l'intérêt du public à l'égard d'une série d'incidents ou de circonstances. Elles sont mises sur pied afin de mieux comprendre des affaires litigieuses qui sont survenues dans le passé et de cerner les outils de politique publique qui pourraient faire en sorte de régler les problèmes du passé. Les enquêtes conviennent particulièrement bien aux affaires qui demandent à la fois un examen approfondi et une réflexion sérieuse en matière de politiques. À l'instar de nombreuses autres enquêtes publiques, l'Enquête publique sur Cornwall avait pour mandat de formuler des conclusions sur le passé et des recommandations pour l'avenir. Pour la Commission d'enquête publique sur Cornwall, il s'agissait notamment de faire rapport sur la réaction du système judiciaire et d'autres institutions publiques aux allégations de mauvais traitements du passé<sup>1</sup> dans la région de Cornwall. L'aspect de son mandat axé sur l'avenir consistait en outre à formuler des recommandations « visant l'amélioration accrue de l'intervention dans des circonstances similaires ». À mon avis, l'établissement de recommandations axées sur l'avenir nécessite l'analyse des considérations relatives aux politiques gouvernementales. La responsabilité de la majeure partie de ce travail lié aux politiques a incombé aux personnes qui ont collaboré à la phase 2<sup>2</sup>. Les activités qui se sont déroulées durant cette phase, comme les ateliers d'experts et les travaux de recherche, ont fait progresser le débat nécessaire à

---

1. Ce mandat est abordé en détail dans mon rapport de la phase 1.

2. Le travail du volet 2 ou du volet II, comme on l'appelle dans les Règles de procédure de l'Enquête publique sur Cornwall, est devenu la « phase 2 ». Pour des raisons d'uniformité, le terme « phase 2 » a été utilisé tout au long de mon rapport et les références au volet 2 ou au volet II devraient être considérées comme des références à la « phase 2 ».

l'évaluation des programmes ou des démarches législatives ou opérationnelles éventuels pour l'avenir. Les recommandations résultant de la phase 2 se rapportent peut-être à Cornwall, mais leurs répercussions ont une bien plus grande portée.

Cependant, en plus du mandat qui est confié à de nombreuses autres enquêtes publiques, le décret<sup>3</sup> établissant la Commission d'enquête publique sur Cornwall a créé à la section 3 un mandat particulier pour une enquête publique en Ontario. Il m'enjoignait de « faire enquête et rapport sur les processus, les services ou les programmes susceptibles de favoriser la guérison et la réconciliation communautaires à Cornwall ».

Bien que l'accent ait été mis sur les événements qui sont survenus à Cornwall et dans les environs, personne ne croit que les mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à des enfants et à des adolescents ne se produisent pas ailleurs<sup>4</sup>. De nombreux adultes ne vivant pas à Cornwall ont eux aussi été victimes de mauvais traitements pendant leur enfance ou leur adolescence. Certaines de ces personnes ont surmonté ces mauvais traitements, mais un grand nombre d'entre elles n'ont pas réussi. Il est évident que la guérison personnelle est une aspiration qui transcende la collectivité de Cornwall. Il apparaît également évident que de nombreuses autres collectivités ont subi les conséquences et les coûts de l'exploitation et des mauvais traitements d'ordre sexuel à l'endroit d'enfants et d'adolescents<sup>5</sup>. Les mauvais traitements touchent l'ensemble de la société ainsi que les institutions par l'entremise desquelles la société fonctionne et exprime ses valeurs collectives et sa volonté d'agir au nom de ses membres vulnérables.

Le mandat qui porte particulièrement sur la guérison et la réconciliation met explicitement l'accent sur Cornwall et les comtés environnants – sur ce qui doit être fait pour favoriser la guérison et la réconciliation dans cette région – et s'applique de façon implicite aux autres collectivités et aux circonstances semblables. Puisque le besoin de guérison s'étend au-delà de Cornwall, les solutions d'avenir dans cette collectivité peuvent être prises en compte dans d'autres régions.

Par conséquent, mon rapport de la phase 2 englobe des démarches à la fois locales et provinciales à l'égard de la guérison et de la réconciliation. Dans la

---

3. Décret 558/2005 du 14 avril 2005. Ce décret a été affiché sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.

4. Pour obtenir un exposé complet sur la prévalence des mauvais traitements, voir le résumé des témoignages d'experts dans le volume 1 du présent rapport.

5. Bowlus, Audra, Katherine McKenna, Tanis Day et David Wright, *Coûts et conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada, Rapport à la Commission du droit du Canada*, mars 2003. Ce rapport examine les coûts pour la société canadienne associés aux mauvais traitements infligés aux enfants pour une année représentative – 1998 – estimant ces coûts à plus de 15 milliards de dollars.

mesure où les expériences vécues à Cornwall et l'engagement envers la guérison et la réconciliation au sein d'une collectivité peuvent aider, reconforter et inspirer les autres, ce sera effectivement une guérison pour la population de Cornwall. Nous pouvons laisser un puissant héritage en abordant un passé difficile, en établissant des changements constructifs, et en nous engageant à les mettre en œuvre et en menant par l'exemple. Je confie cet héritage aux habitants de Cornwall et à ceux de Stormont, Dundas et Glengarry, de même qu'au gouvernement de l'Ontario.

## **Nos principes**

Il était également évident à mes yeux qu'en abordant ce mandat particulier, il fallait adopter diverses démarches afin de faire participer le plus de personnes possible à la phase 2. Il fallait faire preuve de sensibilité à l'égard des différents besoins. Par exemple, les survivants de mauvais traitements peuvent être rendus à différentes étapes de la guérison, certains d'entre eux étant prêts à rencontrer ouvertement les institutions ou à fournir du soutien aux autres survivants, tandis que d'autres ont besoin de protéger leur vie privée ou d'accroître leur sentiment de sécurité personnelle avant de rencontrer d'autres personnes. Cette réalité dicterait l'utilisation d'une multiplicité de mesures durant la phase 2, notamment des services d'approche vers les survivants et les membres de la collectivité de Cornwall. En recherchant divers moyens de participation, des séminaires professionnels aux réunions de quartier, nous avons respecté certains principes et en avons élaboré d'autres au fil du temps. Ces principes constituent la base des processus d'analyse et d'élaboration de politiques contenus dans le présent rapport et de mes recommandations relatives à la phase 2. Voici les principaux principes.

### **Participation des survivants**

Il est essentiel de faire participer les personnes victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel pendant l'enfance aux discussions visant à définir des démarches pour l'avenir. Elles doivent être entendues par souci de décence et de dignité fondamentales, mais également pour une raison pratique, à savoir que les solutions, quelle que soit leur bonne intention, peuvent ne pas fonctionner si elles ne sont pas soumises à l'expérience des personnes qui ont subi des mauvais traitements. Le fait d'inclure les victimes de mauvais traitements dans le processus d'élaboration de changements pour l'avenir s'avère thérapeutique pour elles. J'ai entendu de nombreuses personnes affirmer qu'elles désirent « donner à leur tour », travailler à mieux servir une génération plus jeune, de sorte que leur propre expérience douloureuse puisse empêcher les mauvais traitements dans

l'avenir. Un grand nombre de survivants sont prêts à marcher aux côtés des personnes qui en sont encore au stade de la guérison et à chercher des démarches pour l'avenir qui viennent appuyer ce travail.

#### Intervention auprès des garçons et des hommes

Je reconnais que l'histoire des mauvais traitements infligés aux garçons et aux adolescents et la souffrance des adultes survivants durent depuis longtemps, mais notre sensibilisation et nos interventions en tant que société accusent un certain retard par rapport à cette réalité. Les besoins des garçons et des adolescents sont au centre des recommandations de la phase 2. La compréhension du contexte social à l'égard des hommes et des garçons et de la façon dont il peut faire obstacle à la recherche et à l'obtention de l'aide nécessaire en cas de mauvais traitements sexuels nécessite un examen bien ciblé. Le fait de voir le « garçon dans l'homme » a éclairé les travaux de la phase 2 et j'espère qu'il éclairera notre vision de l'avenir à Cornwall et dans l'ensemble de la province.

#### Durabilité

En examinant les démarches possibles dans mon rapport, j'ai cherché des façons d'assurer la pérennité du changement et des mécanismes de soutien dans les années à venir. Il est préférable de faire moins de choses, mais de bien les faire et de les intégrer à long terme, que d'entreprendre de nombreuses choses, mais de n'en terminer aucune et ainsi ruiner l'espoir d'un vrai changement. Mon rapport se penche sur l'établissement de priorités et sur la façon dont nous pouvons mettre en place les mécanismes nécessaires pour alimenter le momentum, maintenir l'engagement et assurer la responsabilisation.

#### Partenariat

Je suis persuadé que, même si certaines initiatives peuvent être menées à bien par un champion, on peut, de façon générale, mieux répondre aux besoins des collectivités en agissant en collaboration. Dans mon rapport, j'ai favorisé des démarches qui peuvent réunir des compétences, des points de vue et des renseignements différents et qui peuvent réduire les obstacles entre les organismes.

#### Pragmatisme

Tout au long de la phase 2, la question a toujours été de savoir « Qu'est-ce qui fonctionne? » et « Qu'est-ce qui va fonctionner? » Bien que la phase 2 ait augmenté les connaissances du public et du monde universitaire, ce ne fut pas une phase théorique, mais bien pratique. Les recommandations de la phase 2

sont conçues pour être pragmatiques et tenir compte de la faisabilité, des coûts, du calendrier d'exécution, de l'orientation et des mesures de reddition de comptes et de responsabilisation liés à la mise en œuvre. Le pragmatisme, c'est peut-être aussi cerner les problèmes existants avec impartialité et mettre au défi les personnes qui disent : « Nous l'avons toujours fait de cette façon. »

### Formation et sensibilisation

La sensibilisation du public et des professionnels et la connaissance du public constituent en fait un pouvoir. Le fait d'en savoir davantage sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel à l'endroit des enfants peut favoriser la prévention. La sensibilisation aux symptômes et aux signes de mauvais traitements peut mener à une détection et à une intervention plus précoces. La connaissance des mesures adaptées d'intervention peut entraîner une intervention plus efficace pour l'enfant ou l'adolescent et sa famille, de même que pour le système judiciaire et la société en général.

Le fait de savoir comment aider les personnes qui ont subi des mauvais traitements dans le passé peut faire en sorte qu'une aide mieux adaptée soit fournie plus rapidement, au profit de la personne, de sa famille et, dans de nombreux cas, de son employeur, du système judiciaire et de l'ensemble de la société. L'acquisition de connaissances n'est jamais terminée pour les professionnels, les parents ou le public; c'est un processus continu. Une bonne formation et des initiatives de sensibilisation efficaces doivent également s'appuyer sur des travaux de recherche continus. J'ai donc favorisé des solutions qui soutiennent la formation professionnelle, l'éducation, la recherche et la sensibilisation du public dans le but de donner à chacun de nous le pouvoir de protéger nos enfants et d'habiliter ces derniers à demander et à obtenir l'aide dont ils ont besoin.

## **Nos processus**

### *Ce que nous avons fait à la phase 2*

La phase 2 de cette enquête s'est déroulée en même temps que la phase 1, ce qui a apporté plusieurs avantages, dont une plus grande efficacité, la promotion du partage de l'information et la prestation de services visant à apporter une aide directe aux personnes touchées par cette enquête pendant son déroulement. À la phase 2, nous avons cherché à encourager le dialogue et à travailler à l'établissement des relations et de la capacité qui pourraient constituer le fondement de démarches durables en matière de guérison et de réconciliation. Je voulais m'assurer que mes recommandations se rapportant à la collectivité de Cornwall reposaient sur des bases communautaires.

J'ai décidé que la phase 2 devait se dérouler en même temps que la phase 1 et non après les auditions de témoins prévues durant cette phase. En plus des avantages pratiques mentionnés, on a constaté chez les survivants, les membres de leur famille, les parties à la présente enquête et le public le désir d'entreprendre le processus de guérison et de réconciliation. Je crois que cela était en partie motivé par la reconnaissance du fait que la guérison et la réconciliation constituent un effort à long terme et que le travail ne se limiterait à aucun calendrier particulier.

La phase 2 comportait plusieurs éléments qui se chevauchaient de façon manifeste. Ces éléments n'ont pas été mis en œuvre de façon indépendante; ils étaient plutôt interdépendants, chacun éclairant les autres et travaillant avec eux. Cependant, un aperçu de haut niveau des travaux entrepris dans le cadre de la phase 2 s'avère utile si l'on veut en comprendre la portée. La phase 2 comprend les éléments suivants :

- soutien aux témoins;
- counselling;
- témoignages officiels;
- recherche et ateliers liés à cette recherche;
- possibilités d'éducation et de formation;
- services d'approche par le comité consultatif;
- assemblées publiques locales et tables rondes sur les politiques.

L'annexe A renferme une liste complète des travaux de recherche et l'annexe B, une liste complète des événements liés à la phase 2.

De plus, à la phase 2, j'ai demandé et reçu des observations écrites de la part du public ainsi que des observations orales et écrites de la part des parties ayant qualité pour agir dans la phase 2. J'ai également reçu des recommandations sur la phase 2 de la part des personnes qui ont témoigné à la phase 1 et de celles qui ont fourni des témoignages officiels. Toutes ces observations et recommandations ont été examinées avec soin et en profondeur lors de la rédaction de mon rapport de la phase 2.

### ***Qualité pour agir et financement dans le cadre de la phase 2***

Le critère relatif à la qualité pour agir à l'égard de la phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall est énoncé à l'article 54 de nos Règles de procédure<sup>6</sup> :

---

6. Règles de procédure de l'Enquête publique sur Cornwall, modifiées et refondues, le 29 septembre 2006. Ces règles et les modifications apportées ont été affichées sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.

54. Le commissaire peut accorder qualité pour agir dans le cadre du Volet II à des personnes ou à des groupes s'il est convaincu que ceux-ci :
- (a) sont suffisamment touchés par le Volet II de l'enquête;
  - (b) représentent des intérêts et des points de vue clairement vérifiables qui sont essentiels à l'exécution de son mandat dans le cadre du Volet II et qui, selon lui, devraient être représentés séparément à l'enquête. Afin d'éviter toute redondance, des groupes ayant des intérêts semblables sont encouragés à demander qualité pour agir à titre conjoint.

La plupart des parties se sont vu accorder la qualité pour agir dans le cadre de la phase 2 le 17 novembre 2005<sup>7</sup>. Par la suite, deux parties se sont vu accorder le droit de participer à part entière à la phase 2 : l'Upper Canada District School Board (le 30 juin 2006)<sup>8</sup> et le Catholic District School Board of Eastern Ontario (le 3 octobre 2006)<sup>9</sup>. Le 12 septembre 2007, la Coalition for Action a obtenu un droit de participer à part entière, limité aux questions qui concernent directement ses intérêts<sup>10</sup>. Les parties qui ont reçu la qualité pour agir en vertu de ma décision initiale rendue en 2005 sont les suivantes :

- la Commission des services policiers de Cornwall (Cornwall Police Services Board) et les Services communautaires de la police de Cornwall (droit de participer à part entière);
- la Police provinciale de l'Ontario, la commissaire Gwen Boniface et les agents commissionnés de la Police provinciale de l'Ontario (droit de participer à part entière);
- l'Association de la Police provinciale de l'Ontario (droit de participer à part entière);
- le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario et sa Division des services correctionnels communautaires pour adultes (droit de participer à part entière);

---

7. Décision du commissaire en matière de qualité pour agir et de financement, 17 novembre 2005.

Cette décision a été affichée sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.

8. Décision du commissaire relative à la demande de qualité pour agir soumise par l'Upper Canada District School Board, 30 juin 2006. Cette décision a été affichée sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.

9. Décision du commissaire relative à la demande de qualité pour agir soumise par le Catholic District School Board of Eastern Ontario, 24 octobre 2006. Cette décision a été affichée sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.

10. Décision du commissaire relative à la demande de Carson Chisholm et de la Coalition for Action en vue d'obtenir la qualité pour agir et l'aide financière, 12 septembre 2007. Cette décision a été affichée sur le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall.



- le procureur général de l'Ontario (droit de participer à part entière);
- la Société de l'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas & Glengarry (droit de participer à part entière);
- le Citizens for Community Renewal (droit de participer à part entière);
- le Groupe des victimes (droit de participer à part entière);
- le diocèse d'Alexandria-Cornwall et l'évêque Eugène LaRocque (droit de participer à part entière);
- la Succession de Ken Seguin et M. Doug Seguin (droit de participer à part entière, limité aux questions qui concernent directement ses intérêts et ceux de sa famille);
- le père Charles MacDonald (droit de participer à part entière, limité aux questions qui concernent directement ses intérêts);
- M. Jacques Leduc (droit de participer à part entière, limité aux questions qui concernent directement ses intérêts);
- Le Projet pour hommes (droit de participer à part entière).

Les personnes recevant la qualité pour agir dans le cadre de la phase 2 ont eu le droit de faire une demande de financement de projet et de participation, ce qui comprenait la capacité de demander des fonds pour la recherche et certains projets.

Le processus dans lequel je me suis engagé à l'égard de la recherche ou de projets particuliers demandait aux parties de soumettre des propositions décrivant leurs projets, accompagnées d'une demande de financement détaillée. Les propositions devaient se rapporter au travail de guérison et de réconciliation et satisfaire aux critères définis pour l'ensemble des travaux de recherche de la phase 2. Les propositions ont été examinées par mon comité consultatif, puis j'ai passé en revue les propositions et les conseils de ce dernier. J'ai ensuite fait part au procureur général de mes recommandations à l'égard du financement, qu'il a acceptées.

Les quatre projets qui ont fait l'objet de recherches menées par des parties dans le cadre de la phase 2 ont été confiés au Projet pour hommes. Ils figurent à l'annexe A avec les autres recherches entreprises dans le cadre de l'enquête. Je les remercie pour leur contribution aux travaux de la phase 2. J'aimerais faire remarquer que l'un des documents de recherche – Un ombudsman pour les survivants de violence sexuelle – a également fait l'objet d'un atelier sur les politiques gouvernementales en février 2008.

Les documents écrits qui ont été soumis à la présente Commission d'enquête par Le Projet pour hommes en tant que recherches menées par des parties ont été affichés sur notre site Web et on peut en prendre connaissance sur le CD qui accompagne le présent rapport. Je recommande aux personnes qui s'intéressent tant au point de vue pratique qu'à celui des politiques portant sur plusieurs domaines intéressants se rapportant à la présente Enquête de lire ces documents.



## *Comité consultatif de la phase 2*

En juillet 2006, j'ai mis en place un comité consultatif pour m'aider dans le travail de guérison et de réconciliation, superviser les travaux de recherche de la phase 2 de cette enquête, fournir des conseils et du soutien continu et faciliter les activités communautaires de consultation et d'approche. Les membres du comité n'avaient pas à formuler de recommandations, mais devaient plutôt me faire profiter de leur analyse, de leur sagesse et de leur expérience, y compris leur expérience au sein de la collectivité durant leur mandat. Il incombait également à ce comité consultatif de recevoir des témoignages officieux.

J'aimerais remercier les membres du comité consultatif pour leurs conseils et leur aide inestimables et souligner leur engagement très personnel à l'égard des travaux de la phase 2 – leur volonté de participer avec tout leur cœur et leur esprit aux exigences intellectuelles, aux défis d'un nouvel effort et aux possibilités de guérison pour les personnes et la collectivité. Voici les membres de mon comité consultatif :

### **Michael Church (Freelton)**

Mike est un bénévole actif, dévoué au service des hommes qui ont été victimes de violence sexuelle. Il en a lui-même été victime lorsqu'il était adolescent, mais n'a pu obtenir l'aide qu'il souhaite à chaque homme qu'à l'âge de 56 ans. Il s'est employé à soutenir ses pairs en tant que mentor et à parler de l'incidence de la violence sexuelle à des réunions d'agents de police, de personnel hospitalier, d'écoles et de clubs philanthropiques. Il a été conférencier invité ou participant dans le cadre d'ateliers ou de conférences réunissant des hommes survivants. Il a milité en faveur de réformes au nom de ceux qui ont été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance ou leur adolescence. Il a constaté que les activités de sensibilisation aidaient les professionnels à reconnaître les symptômes de mauvais traitements chez les enfants et les survivants en leur montrant qu'ils n'étaient pas seuls. Mike a pris sa retraite en décembre 2005, après plus de 40 ans de travail à responsabilités progressives dans une grande banque canadienne et au gouvernement de l'Ontario. Il est fier d'annoncer qu'il vient de célébrer son 42<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

### **Jan Handy (Toronto)**

Jan est directrice principale de la planification stratégique et des programmes de The Gatehouse<sup>md</sup>, un centre de soutien et d'enquête sur les mauvais traitements à l'endroit des enfants. The Gatehouse<sup>md</sup> est un centre d'intervention bénévole, géré de façon indépendante au sein de la collectivité, unique en son genre, qui accueille les personnes dont la vie

a été directement touchée par des mauvais traitements faits aux enfants. En tant que professionnelle spécialisée dans les besoins des survivants de violence sexuelle à l'endroit des enfants, elle a suivi une formation dans le domaine de l'éducation des adultes et le développement communautaire. Ayant elle-même subi les conséquences de mauvais traitements, elle est bien placée pour intervenir en cas de problèmes dans ce domaine. Auteure principale d'*Enhancing Resilience in Adults*, Jan a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du programme de formation The Gatehouse Adult Support Network<sup>mc</sup>, un vaste réseau d'information et de soutien communautaire destiné aux adultes qui ont été victimes de mauvais traitements pendant leur enfance. Elle détient une maîtrise en théologie et éducation. Elle a également rempli les fonctions de formatrice en perfectionnement professionnel pour plusieurs organismes, dont l'Église anglicane du Canada et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi qu'auprès d'éducateurs de la petite enfance. Membre d'une famille de sept enfants, Jan est une artiste accomplie. Elle partage maintenant sa vie avec son partenaire et ses animaux de compagnie.

### **Ben Hoffman (Eganville)**

Ben est un expert des domaines de la négociation, de la médiation et du rétablissement de la paix. Il a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en psychologie de l'Université Wilfrid Laurier, une maîtrise en relations internationales de l'Université Tufts et un doctorat de l'Université de York au Royaume-Uni. Il s'est également spécialisé dans le rétablissement de la paix internationale, dans le cadre du programme de négociations de la Harvard Law School. Ben a commencé à s'intéresser à la médiation dans les services correctionnels du Nord de l'Ontario. Au cours des 30 dernières années, il a démontré un intérêt profond pour les sujets de la guérison et de la justice restauratrice dans divers milieux nationaux et internationaux. Il a joué un rôle central dans la création d'une ligne d'urgence et d'un modèle de réconciliation entre hommes qui ont été victimes de mauvais traitements sexuels et physiques pendant leur enfance dans les écoles St. Joseph's School et St. John's Training School. Il a consigné les histoires de ceux qui ont été touchés par les mauvais traitements dans un livre intitulé *The Search for Healing, Reconciliation and the Promise of Prevention*. À l'heure actuelle, Ben milite en faveur de la prévention de la violence et de la

réconciliation en Colombie-Britannique, en Guinée-Bissau, en Afrique occidentale et au Sri Lanka. De 2000 à 2003, il a été directeur du programme de règlement des conflits au Carter Center, en qualité de représentant de l'ex-président Jimmy Carter. À ce poste, il s'est efforcé de mettre un terme à la guerre qui sévit depuis 19 ans au Soudan et à instaurer la réconciliation dans le Nord de l'Ouganda. Ben est appelé à offrir des services de médiation et des conseils en matière de rétablissement de la paix et à prononcer des discours devant un vaste éventail de clients dans le monde entier.

### **Peter Jaffe (London)**

Peter est professeur à la faculté d'éducation de l'Université Western Ontario. Psychologue clinique, il possède une riche expérience du travail auprès des survivants de violence sexuelle. Il a enseigné et fait des recherches dans ce domaine, il possède de solides antécédents en matière de recherche et d'enseignement et il est un conférencier accompli. Peter a également servi sa collectivité en siégeant au Thames Valley District School Board au poste de conseiller scolaire et il a agi à titre de président du conseil à deux reprises. Il a grandi à Montréal, mais il vit maintenant à London. Il est marié et père de quatre garçons.

### **Gail Kaneb (Cornwall)**

Gail est une femme d'affaires et une conseillère agréée Shadow Work<sup>md</sup>. Elle travaille en grande partie avec la Young Presidents Organization et plusieurs organismes philanthropiques, certains d'entre eux se concentrant principalement sur l'aide apportée aux pays en développement. Elle aide les gens et les organismes à atteindre leur plein potentiel en les amenant à aborder des domaines à l'égard desquels ils pourraient faire un blocage. En tant que présidente de Breakthrough Strategies, Gail partage les stratégies de leadership, de communication et de gestion des conflits qu'elle utilise pour ses propres affaires ainsi que dans sa vie privée de femme et de mère de trois enfants. Elle a fondé de nombreux conseils de quartier et y a siégé. Elle et son mari Tom ont coprésidé la campagne de levée de fonds « Our Hospital, Our Future » et reçu des diplômes honorifiques du Collège Saint-Laurent en reconnaissance de leur travail au sein de la collectivité de Cornwall. Ils ont été nommés citoyens de l'année à Cornwall en février 2009.

**Philip Murray (Ottawa)**

Phil a été commissaire de la GRC de 1994 à 2000. Il a pris sa retraite en septembre 2000. Il détient un baccalauréat en administration des affaires et un certificat en administration du personnel de l'Université de Regina (Saskatchewan). Diplômé du programme d'études policières avancées du Collège canadien de police, il possède aussi un diplôme du FBI National Executive Institute des États-Unis. Phil a travaillé à la GRC pendant 38 ans, occupant divers postes opérationnels et de gestion à responsabilités diverses, grimpant les échelons, passant d'agent de police au poste le plus élevé de commissaire de la GRC. À titre de commissaire, Phil s'est fait le champion de la justice réparatrice, des modes de règlement extrajudiciaire des différends et de la médiation, qu'il considère comme étant des concepts importants du système judiciaire et de la réponse de la GRC aux problèmes communautaires. Depuis son départ à la retraite, il a siégé au comité consultatif de recherche de la Commission d'enquête sur Ipperwash. Il est également président du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa, membre du conseil de Garda World Security, membre du conseil du Centre Pearson pour le maintien de la paix et membre honoraire du Centre du patrimoine de la GRC.

Le père John Allan Loftus, de Boston, faisait partie initialement du comité consultatif, mais il a dû s'en retirer pour des raisons de santé. Psychologue et professeur, le père Loftus a enseigné et pratiqué en Ontario et aux États-Unis.

***Personnes ayant collaboré à la phase 2 de cette enquête***

Colleen Parrish, directrice des politiques et présidente du comité consultatif, a dirigé l'équipe qui a collaboré à la phase 2 de cette enquête. Son coordonnateur du counselling et du soutien aux témoins était Patrick Lechasseur. Les personnes suivantes étaient chargées de l'administration financière de ces programmes : Lori Loseth et Lori Beaudette, adjointes administratives, et Lise Kosloski, chef des finances et de l'administration. La liaison entre l'analyse des politiques, la recherche et le comité consultatif a été assurée par Angela Long, analyste des politiques. Lori Loseth était chargée de la coordination des événements et de nombreuses autres activités de soutien et de création de documents. Anna DeVuono, chef des finances et des opérations, et Djordje Sredojevic étaient responsables de la gestion du site Web. Tous les membres de l'équipe ont assumé des responsabilités dans divers domaines, se sont soutenus les uns les autres et ont travaillé en équipe pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les personnes qui ont participé aux travaux de la phase 2 m'ont indiqué qu'elles ont trouvé ce travail très utile, notamment pour ce qui est d'apporter de l'aide et du soutien aux personnes touchées par l'Enquête publique sur Cornwall.

### *Renseignements du site Web de la phase 2*

La partie du site Web de cette enquête consacrée à la phase 2 contenait des renseignements complets sur la formation, les ateliers et les possibilités de rencontre publique. Elle renfermait également des renseignements à l'égard de l'accès aux services de counselling, au soutien aux témoins et aux témoignages officiels. Les documents de recherche ont été mis à la disposition du public, tout comme les comptes rendus des ateliers où l'on a discuté de ces documents. Les présentations disponibles ont également été affichées. Les procès-verbaux des événements publics ont été affichés en ligne de sorte que les personnes qui n'y ont pas assisté puissent se tenir au courant. Mes énoncés de mise à jour réguliers ont été affichés sur notre site Web. L'objectif de transparence complète à l'égard du public a été atteint grâce à l'information détaillée qui a été fournie et tenue à jour sur le site Web de la présente Commission.

La base d'information fournie sur le site Web a soutenu le dialogue communautaire et professionnel qui était important pour la réconciliation communautaire et l'élaboration de politiques gouvernementales. Il a permis aux personnes de l'extérieur de Cornwall qui s'intéressaient aux idées et aux questions faisant l'objet des discussions de se tenir informées et de participer.

Les renseignements contenus dans le site Web de la phase 2 représentent non seulement un corpus de recherches d'intérêt pour le public, les décideurs, les chercheurs et les médias, mais aussi un support pour le dialogue nécessaire à la réconciliation communautaire et à la modification des politiques gouvernementales. Pour faciliter ce rôle continu, le site Web de la Commission d'enquête publique sur Cornwall ([www.cornwallinquiry.ca](http://www.cornwallinquiry.ca)) demeurera actif pendant une certaine période après la fin de cette enquête. Par la suite, le ministère du Procureur général fournira l'accès au rapport de la présente Commission par le biais de son site Web.

## **Ce que contient le rapport de la phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall**

### *Organisation du rapport de la phase 2*

Le rapport de la phase 2 commence par la collectivité de Cornwall. Il se penche sur les perspectives de guérison et de réconciliation et donne les détails d'un plan interrelié de changement durable qui s'étend sur une période de cinq ans.

Ce rapport va également au-delà de la collectivité de Cornwall pour aborder la formation professionnelle et la sensibilisation du public. Il examine les changements politiques et législatifs qui pourraient avoir des répercussions à l'échelle de la province et tient compte des programmes et des services qui sont offerts dans l'ensemble de la province. Ce domaine comprend un examen des questions de politique et de programme qui ont été soulevées dans les ateliers et les documents de recherche. Des chapitres séparés portent sur le soutien aux témoins et le counselling, qui sont des programmes innovateurs de l'Enquête publique sur Cornwall. Le chapitre qui traite du counselling aborde mes recommandations à l'égard de la transition en ce qui a trait aux personnes autorisées à recevoir ces services par l'intermédiaire de la Commission de l'enquête publique sur Cornwall.

Le rapport conclut par un résumé de mes recommandations de la phase 2 et des annexes énumérant tous les documents de recherche ainsi que les événements entourant la phase 2.

Les témoignages officiels sont présentés dans un volume distinct de mon rapport.

### ***Références utilisées dans le rapport de la phase 2***

Documents de recherche commandés par la présente Commission

Une liste de tous les documents de recherche commandés par la présente Commission est fournie à l'annexe A. Ces documents ont été rendus accessibles sur le site Web de cette Enquête, dans la section portant sur la phase 2. On peut également les consulter sur le cédérom qui accompagne le présent rapport. On fait référence à ces documents comme les « documents de recherche de l'Enquête » dans le rapport de la phase 2.

Projets menés par des parties dans le cadre de la phase 2

L'annexe A renferme également une liste des projets entrepris ou des documents préparés par des parties à la présente enquête dans le cadre de la phase 2. Tous les documents ont été affichés sur le site Web et se trouvent en outre sur le cédérom qui a été créé afin d'inclure tous les rapports de l'Enquête publique sur Cornwall et les rapports de recherche. On fait référence à ces documents comme les « documents de recherche des parties » dans le rapport de la phase 2.

Événements entourant la phase 2

On retrouve à l'annexe B une liste des réunions, des ateliers, des assemblées publiques locales, des initiatives d'approche et des événements de formation

et de sensibilisation de la phase 2. Les procès-verbaux et les dossiers de présentation de nombreuses réunions et de nombreux événements ont été affichés sur le site Web de la présente Commission. Ces activités seront appelées « événements entourant la phase 2 ».

#### Observations des parties dans le cadre de la phase 2

Les observations finales écrites des parties relativement à la phase 2 ont été mises à la disposition du public sur le site Web de la présente Commission. On les appelle « observations des parties dans le cadre de la phase 2 ».

#### Observations du public sur la phase 2

Les observations relatives à la phase 2 provenant des personnes autres que les parties sont appelées « observations du public dans le cadre de la phase 2 ». Elles ont été mises à disposition pour consultation aux bureaux de la Commission d'enquête publique sur Cornwall et ont été remises à toutes les parties.

#### Témoignages officieux

Les résumés des comptes rendus non probants des histoires et des points de vue personnels reçus par les membres du comité consultatif dans le cadre de la phase 2 sont présentés dans le volume 3 du rapport de la Commission d'enquête publique sur Cornwall. Ces résumés sont appelés « témoignages officieux ».